

REGLEMENT COMPLET DU JEU

Opération REGUS - MOCI

Article 1 : LA société REGUS, société SAS au capital de 3 100 000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 390 144 475 00014 et domiciliée 72, rue du Faubourg St. Honoré 75008 Paris organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1^{er} juin 2008 au 22 décembre 2008 sur le thème de la carte de membre privilégié Regus (carte Businessworld Gold) en partenariat avec le magazine « le Moniteur du Commerce International » (MOCI)

Article 2 : Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes et de leur famille proche (en ligne directe).

Article 3 : la communication sur le jeu sera effectuée via le magazine papier du MOCI et les sites internet Moci.fr et regus.fr

Article 4 : Le participant doit inscrire lisiblement ses coordonnées complètes sur le site moci.fr ou regus.fr ou sur le bulletin de participation ou sur papier libre à adresser à l'adresse de l'organisateur (REGUS, Opération REGUS – MOCI, 72, rue du Faubourg St. Honoré 75008 Paris) , jusqu'au 22/12/2008 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les inscriptions permettront aux participants de participer au tirage au sort désignant les gagnants.

Article 5 : Le jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même adresse).Toute participation illisible, raturée ou non conforme aux modalités du jeu sera considéré comme nulle.

Article 6 : Un tirage au sort sera effectué par voie d'huissier dans les 30 jours suivants la clôture du jeu, parmi l'ensemble des bulletins de participation conformes et déposés reçus par tout moyen avant cette date, pour déterminer les gagnants. Chaque gagnant sera prévenu par e-mail expédié par l'organisateur et disposera de 15 jours pour confirmer son accord de recevoir son lot afin qu'il lui soit expédié.

Article 7 : Il est mis en jeu par l'organisateur 10 lots (Carte d'accès illimité valable 1 an aux business Lounge dans les 950 centres du réseau REGUS) d'une valeur commerciale unitaire de 200 € TTC

Dans tous les cas, la dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La dotation non réclamée dans le cadre de cette opération sera, au choix de l'organisateur, attribuée dans le cadre d'une autre opération promotionnelle ou bien adressée à une association caritative.

Article 8 : La participation au jeu est gratuite. Les frais de communication téléphonique (connexion Internet au site à l'exception des connexions haut débit ne faisant pas l'objet de facturation spécifique de communications) engagés pour participer au jeu seront remboursés, sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) adressée à :

REGUS
Opération REGUS – MOCI
72, rue du Faubourg St. Honoré 75008

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 3 minutes pour participer soit 0.30 € TTC.

Le participant devra indiquer, dans sa demande de remboursement, une facture téléphonique justifiant la connexion ainsi que d'une photocopie de pièce d'identité et joindre un Relevé d'Identité bancaire

Pour les participants ayant transmis leur participation par courrier, il sera remboursé un affranchissement sur la base du tarif lent de la Poste.

Article 9 : La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le

proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 10 : Tous les bulletins de participation / inscriptions au jeu concours seront détruits par l'organisateur à l'issue du tirage au sort désignant les gagnant.

Article 11 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via DEPOTJEUX.COM en la SCP LACHKAR GOUGUET, huissiers de justice à Paris, 156 rue Montmartre 75002.

Le règlement du jeu pourra être consulté ou téléchargé gratuitement depuis les sites www.regus.fr ou www.modi.fr , ou bien en demandant un exemplaire à l'adresse de l'Organisateur (REGUS - Opération REGUS - MOCI, 72, rue du Faubourg St. Honoré 75008 Paris).

Le règlement sera également consultable pendant la période du jeu sur le site www.depotjeux.com

ARTICLE 12 : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant dont REGUS SAS, société organisatrice, est seule destinataire, en écrivant à l'adresse du jeu.

Règlement déposé via [dépotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de la SCP LACHKAR GOUGUET, Paris 75002